

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

- 1 – Eléments de contexte
 - 1.1 – Contexte national
 - 1.2 – Contexte local
- 2 – Les priorités du budget 2020
- 3 – Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement
 - 3.1 – La section de Fonctionnement
 - 3.2 – La section d'Investissement
- 4 – Niveau de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette
- 5 – Niveau d'endettement de la collectivité
- 6 – Capacité de désendettement
- 7 – Niveau des taux d'imposition
- 8 – Principaux ratios
- 9 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 - Contexte national

Le budget de la ville de Saint-Mathieu de Trévières pour 2020 s'inscrit dans le contexte financier de la loi de finances (LF) pour 2020 rectifiée deux fois dans le cadre de la crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19.

La loi de finances pour 2020 votée le 28 décembre 2019 s'appuyait sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement).

Elle prévoyait de ramener le **déficit public à 2,2% du PIB**, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique devait croître de 0,7% en 2020. Elle devait passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendus en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il devait s'élever à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévus en 2019).

En 2020, le déficit budgétaire devait atteindre 93,1 milliards d'euros.

Suite à la crise sanitaire, **la loi de finances a été rectifiée une première fois par la loi du 23 mars 2020.**

Ce budget rectificatif était construit sur une **hypothèse de croissance en 2020 revue à -1%** (au lieu des +1,3% prévu dans la loi de finances initiale pour 2020).

Cette hypothèse était en ligne avec l'estimation établie par les instances européennes.

Le **déficit public** a été en conséquence **revu**, du fait de ces circonstances exceptionnelles **à 3,9%** (au lieu de 2,2% prévu initialement).

En 2020, la dette française dépassera 100% du PIB.

Une deuxième loi de finances rectificative a été adoptée par le Parlement le 23 avril 2020.

Ce texte amplifie et complète les mesures instaurées par la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020.

Le **plan d'urgence économique** de 45 milliards d'euros voté en mars pour soutenir l'économie et l'emploi est étendu à hauteur de **110 milliards d'euros**.

Le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE) et indépendants est augmenté à 7 milliards d'euros.

Un fonds de 20 milliards d'euros est créé pour renforcer des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté.

Concernant les collectivités locales, celles-ci pourront octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social que pour le privé, une prime d'**un montant maximum de 1 000 euros par agent**. A charge pour les collectivités locales de définir les personnels bénéficiaires et le montant des primes.

La loi prévoit près de 900 millions d'euros pour les ménages modestes par le biais d'une aide :

- de 150 euros pour les ménages au revenu de solidarité active (RSA) ou à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et 100 euros supplémentaires par enfant ;
- de 100 euros par enfant pour les ménages non éligibles au RSA ou à l'ASS mais qui sont bénéficiaires d'allocation logement.

Ces aides vont bénéficier à 4 millions de foyers, sans aucune démarche nécessaire, à partir du 15 mai 2020. Il s'agit de permettre aux familles de faire face aux dépenses supplémentaires auxquelles elles sont confrontées du fait de la crise.

Ce deuxième budget rectificatif est construit sur une **estimation de croissance révisée à -8,0% en 2020** (au lieu de +1,3% prévu dans la loi de finances initiale pour 2020 et -1% dans la première loi de finances rectificative). Elle

tient compte notamment de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai annoncée par le président de la République le 13 avril 2020.

Le **déficit public** est en conséquence revu, passant à **9,1% du PIB** (au lieu de 2,2% prévu initialement et 3,9% dans la première loi de finances rectificative). La **dette française** devrait atteindre **115% du PIB** en 2020.

Tous ces chiffres sont toutefois provisoires.

2.1 - Contexte Local

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL)

La commune de Saint-Mathieu de Trévières fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes.

Associée comme toutes les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics depuis 2014, l'intercommunalité réussit grâce aux efforts continus de gestion, à la recherche d'économies et à l'optimisation des financements, à mettre en œuvre son projet de territoire tout en maintenant ses finances saines.

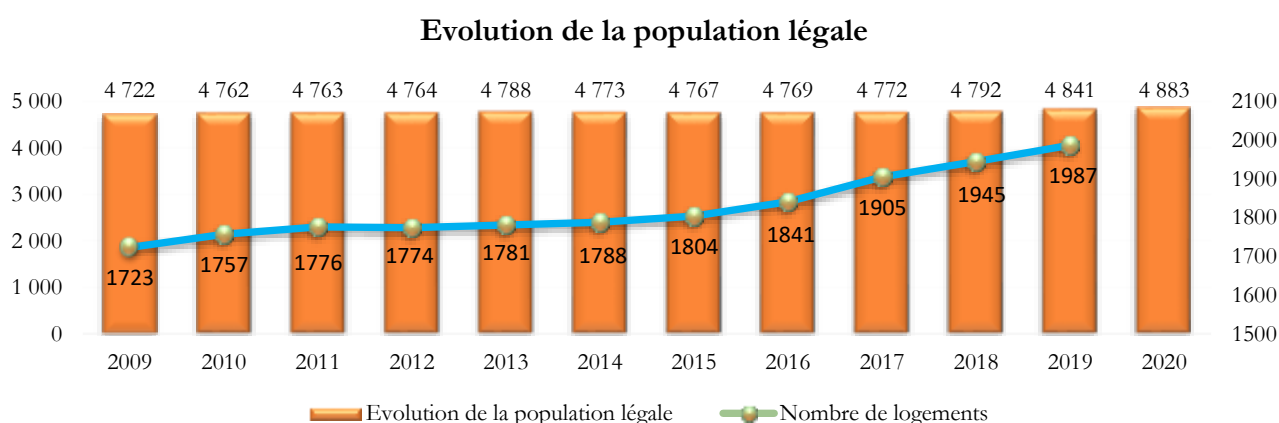
La communauté de communes a voté son budget le 17/12/2019. Le budget de la CCGPSL est découpé en un budget principal et neuf budgets annexes. Le budget consolidé représente 57M€ (dépenses de fonctionnement + d'investissement). Les priorités de la communauté de communes et le budget sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cc-grandpicsaintloup.fr>.

Services mutualisés :

La commune a souscrit au service des actes notariés, de prestation de conseil, d'assistance juridique. Elle bénéficie également de la mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique) et de dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture. Ces services ne sont pas refacturés.

L'aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale. Par convention la commune met à disposition du personnel pour la gestion des entrées/sorties et la surveillance et perçoit à ce titre environ 21 K€.

La commune de Saint-Mathieu de Trévières compte 4 883 habitants au 1^{er} janvier 2020.



2 - LES PRIORITES DU BUDGET :

Face à la situation de crise sanitaire de notre pays, nous avons décidé de proposer un budget pour soutenir les familles, les associations, les entreprises et l'emploi local. Notre collectivité se doit de jouer un rôle majeur dans la relance économique, la sauvegarde de l'emploi et la sécurité sanitaire. C'est une priorité de la majorité. Ce budget volontariste prend également en compte toutes les missions de service public qui nous incombent.

Cette volonté se traduit en fonctionnement :

- par un renforcement du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec notamment, l'achat de masques pour la population et l'accroissement du budget d'aide aux familles,
- par une aide exceptionnelle de 60 000 € à destination des associations pour dédommager toutes les familles Tréviésoises qui n'ont pu bénéficier des activités pendant la durée du confinement,
- par l'instauration d'une réduction de 50% du prix du repas scolaire pour les familles qui relèvent de la tranche A,
- par la contractualisation de nouveaux marchés publics qui nous permettront de faire travailler plus d'entreprises et de prestataires locaux qu'aujourd'hui,
- par un renforcement des mesures sanitaires pour assurer la sécurité des usagers.

En matière d'investissement :

- nous avons privilégié les chantiers qui permettent de faire travailler le plus possible les entreprises locales,
- nous avons donné priorité aux travaux qui contribuent à la sécurité des Tréviésois et des usagers des infrastructures communales.

La crise sanitaire que nous traversons met en lumière la pertinence de 3 de nos projets d'investissement d'avenir que nous allons initier au plus tôt :

- l'espace de coworking qui va permettre de développer et sécuriser le travail à distance,
- les Halles gourmandes pour développer les circuits courts,
- les parcours de promenade pour développer les activités douces de sport pour tous.

3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

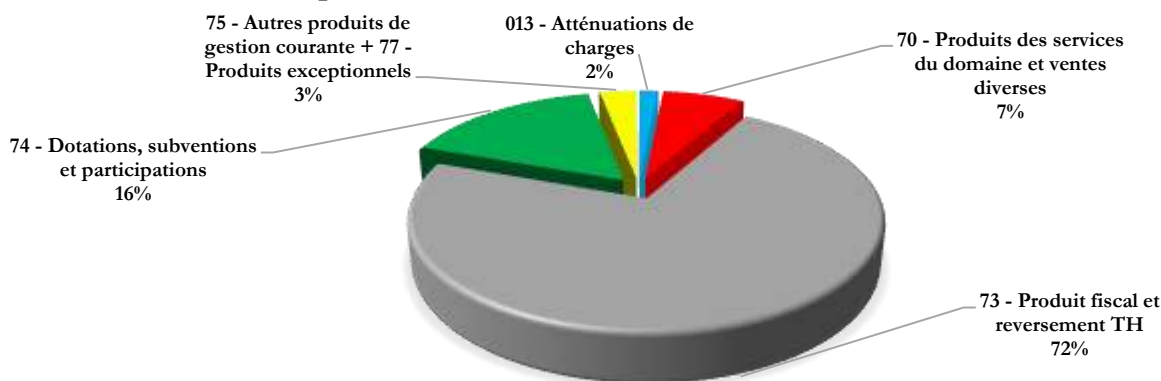
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables et affichent une légère augmentation de +1% de BP à BP.

Cette évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution des dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution des épargnes et de l'enveloppe d'investissement.

Chapitres	BP+DM 2019	Prévisions 2020	ECART
013 - Atténuations de charges	26 775	68 360	41 585
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	353 470	286 976	-66 494
73 - Impôts et taxes	3 056 000	3 173 805	117 805
74 - Dotations, subventions et participations	732 570	723 500	-9 070
75 - Autres produits de gestion courante	138 642	133 370	-5 272
77 - Produits exceptionnels	20 598	1 000	-19 598
Total des recettes réelles de Fonctionnement	4 328 055	4 387 011	58 956
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	18 617	16 594	-2 023
Total général hors report de résultat	4 346 672	4 403 605	56 933
002 - Résultat de fonctionnement reporté	146 780	136 787	-9 993
Total cumulé des recettes de Fonctionnement	4 493 452	4 540 392	46 940

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020



Chapitre 013 - Atténuations de charges : Ce chapitre concerne les remboursements de rémunération du personnel. Pour l'année 2020, il s'agit du remboursement d'un agent à temps partiel thérapeutique et de deux agents positionnés en congé de longue maladie.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : Il est constaté une baisse de -23% par rapport au BP 2019, liée en grande partie à la crise sanitaire du COVID-19 qui, suite à la fermeture des écoles, va impacter considérablement les recettes liées à la régie de recettes du service enfance jeunesse et la participation des charges scolaires du Triadou (déjà impactée par une baisse des effectifs).

Chapitre 73 - Impôts et taxes : Les produits des impôts directs locaux et du reversement de la Taxe d'Habitation constituent le premier poste de recettes de la commune et représentent 72% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2020, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue, la commune a fait le choix ne pas alourdir la pression fiscale en maintenant les mêmes taux d'imposition depuis 2001. Cette évolution des produits, la commune la doit principalement au dynamisme de ses bases qui se confirme d'année en année.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : Après les baisses sur les dotations et participation durant la période 2011-2018, on constate une stagnation de la DGF et de la DNP.

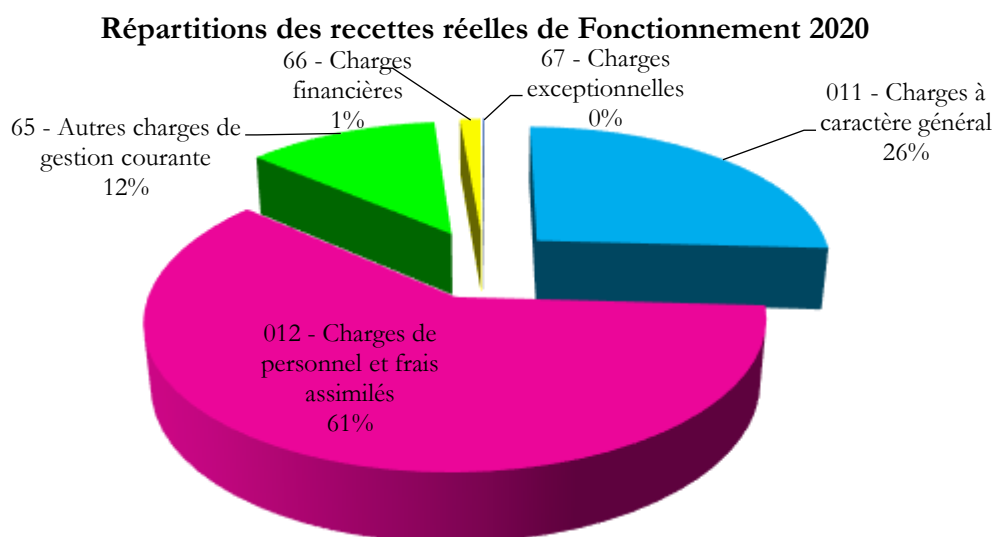
Chapitre 75 – Autre produits de gestion courante : ce chapitre concerne les revenus locatifs, la légère diminution constatée est liée à l'annulation de certains loyers durant le confinement.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : le montant de ce chapitre n'étant pas connu à ce jour, un montant de 1 000€ a été inscrit.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, un véritable travail de recherche d'économies est engagé par la Commune. Des mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire du COVID-19 ont été portées au BP 2020, ce qui apporte une légère augmentation des dépenses réelles de Fonctionnement de +1,79% par rapport au budget 2019.

Chapitres	BP+DM 2019	Prévisions 2020	ECART
011 - Charges à caractère général	927 964	922 912	-5 052
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 140 474	2 154 490	14 016
65 - Autres charges de gestion courante	366 599	439 107	72 508
66 - Charges financières	58 157	45 782	-12 375
67 - Charges exceptionnelles	8 280	3 100	-5 180
Total des dépenses réelles de Fonctionnement	3 501 474	3 565 391	63 917
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	529 914	534 572	4 658
Total général hors report résultat	4 031 388	4 099 963	68 575
023 - Virement à la section d'investissement	462 063	440 429	-21 634
Total cumulé des dépenses de Fonctionnement	4 493 452	4 540 392	46 941



Chapitre 011 – Charges à caractère générale : Une stabilisation des charges à caractère général est constatée grâce à une forte implication de la collectivité et des services pour maîtriser ces dépenses.

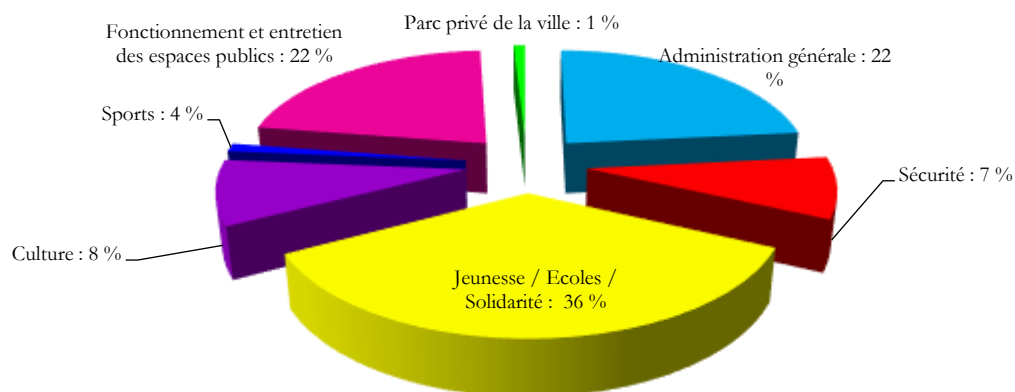
Chapitre 012 – Charges de personnel : Bien qu'une légère progression de +0,65% soit prévue au BP 2020 par rapport au BP 2019, il est constaté un effort important de gestion sur ces dépenses. Cette évolution intègre l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité (GVT) et la revalorisation des cotisations (CNRACL, IRCANTEC...), mais aussi le versement de primes exceptionnelles aux agents communaux qui ont fortement été mobilisés lors de la crise sanitaire du COVID-19.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre est augmentation de +16,51%. Cette hausse est principalement liée à la crise sanitaire du COVID-19. En effet, pour faire face à cette crise, la collectivité a tout d'abord, souhaité augmenter la subvention au CCAS afin d'aider les familles les plus démunies. Une subvention exceptionnelle est également prévue afin d'aider les associations culturelles et sportives de la commune. Consciente que le tissu associatif Tréviésois constitue la pierre angulaire du lien social, la municipalité tient à témoigner de tout son soutien face à cette épreuve qui impacte toutes et tous. Les associations de Saint Mathieu de Trévié et leurs adhérents subissent aussi les conséquences financières des mesures de restrictions, empêchant le bon déroulement des activités qui s'y prêtent. A charge aux associations de rembourser leurs adhérents par le biais de cette aide exceptionnelle.

Chapitre 66 – Charges financières : La baisse constatée dans ce chapitre est liée à une dette vieillissante.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Ce chapitre correspond aux annulations et réductions de titres. Ces dépenses sont estimées à 3 100 € car non connues à ce jour.

Dépenses réelles de Fonctionnement par service



Les dépenses réelles par service représentent les charges de personnel et les dépenses générales de fonctionnement générales.

Une grande part de ces dépenses est affectée à la jeunesse, les écoles et à la solidarité pour 36%. L'administration générale et le fonctionnement et l'entretien des espaces publics représentent 22% pour chaque service.

3.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP + DM 2019	RAR 2019	Prévisions 2020
13 - Subventions d'investissement	1 420 695	64 780	145 298
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000		400 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	7 800		9 900
10 - Dotations, fonds divers et réserves	321 000		432 050
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 122 283		1 000 000
Total des recettes réelles d'Investissement	3 321 778	64 780	1 987 248
021 - Virement de la section de Fonctionnement	462 062		440 429
040 - Opérations d'ordres entre les sections	529 914		534 572
041 - Opération patrimoniales	636 522		39 909
Total général	4 950 277	64 780	3 002 158
001 - Solde d'exécution positif reporté	1 317 528		1 735 625
Total cumulé	6 267 805	64 780	4 737 782

Le programme d'investissement sera financé par des recettes d'investissement diversifiées :

- L'autofinancement : 51%.
- Le FCTVA : 16%.
La collectivité perçoit le remboursement d'une partie de la TVA qu'elle a payé 1 an après la réalisation dépenses éligibles.
Le montant de FCTVA attendu en 2020 est de 320 000 €, proportionnel au programme d'équipement réalisé en 2019.
La Taxe d'Aménagement : 6%.
- Les subventions d'équipement : 7%.
Extension des Champs Noirs (Région, Département).
Réhabilitation des écoles (DETR).
Réhabilitation des aires de jeux (Fonds de Concours CCGPSL).
Création d'un espace de coworking (FAIC).
- L'emprunt : 20% (acquisition foncière)

Détail des restes à réaliser 2019 :

➤ Extension des Champs Noirs	52 515 €
➤ Rucher pédagogique	4 394 €
➤ Réhabilitation des écoles	7 871 €
➤ Total	64 780 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP + DM 2019	RAR 2019	Prévisions 2020
20 - Immobilisations incorporelles	218 039	65 491	17 013
204 - Subventions d'équipement versées	1 006 958	410 437	552 330
21 - Immobilisations corporelles	1 162 318	182 552	1 337 100
23 - Immobilisations en cours	2 512 968	806 931	963 803
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 701		
13 - Subventions d'investissement	264 941		
1641 - Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	422 039		400 501
165 - Dépôts et cautionnements reçus	7 700		9 900
Total des dépenses réelles d'investissement	5 612 665	1 465 412	3 280 648
040 - Opérations d'ordres entre sections	18 617		16 594
041 - Opérations patrimoniales	636 522		39 909
Total cumulé	6 267 805	1 465 412	3 337 150

Opérations d'investissement :

➤ Activité économique, commerces	664 500 €
➤ Aménagements urbains et paysagers	784 185 €
➤ Culture	40 263 €
➤ Ecole / Jeunesse	192 202 €
➤ Equipements techniques municipaux	78 335 €
➤ Requalification quartier St Mathieu	552 886 €
➤ Sécurité	140 908 €
➤ Sports et activités de pleine nature	416 967 €
➤ TOTAL	2 870 246 €

Détail des restes à réaliser par opération :

➤ Culture	2 232 €
➤ Ecoles / Jeunesse	27 481 €
➤ Equipements techniques municipaux	27 288 €
➤ Patrimoine et bâtiments	557 203 €
➤ Requalification quartier Terrieu / Carré	13 333 €
➤ Divers (reversement CCGPSL transfert assainissement)	327 360 €
➤ Requalification quartier St Mathieu	482 958 €
➤ Révision du PLU	27 557 €
➤ Total	1 465 412 €

4 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET DE L'EPARGNE NETTE :

La Capacité d'Autofinancement brute devrait s'élever aux alentours de 753 194 € et la Capacité d'Autofinancement nette devrait être de 352 759 €.

5 – NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE :

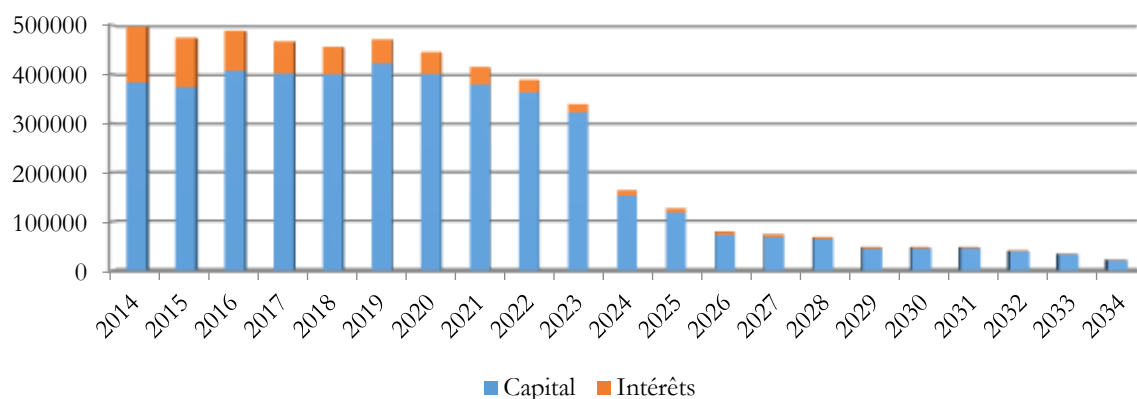
La collectivité porte une attention particulière à la dette et à son évolution en fonction de la politique d'investissement décidée.

Cette gestion vigilante du niveau d'endettement permet aujourd'hui à la collectivité de porter les projets mais également les investissements plus « classiques » (voirie, aménagements de bâtiments, équipements sportifs...).

De ce fait, un recours à l'emprunt n'altérerait pas de manière insoutenable la situation des finances communales.

La dette se situe à 444 € par habitant, la dernière moyenne connue de la strate approche les 795 € par habitant.

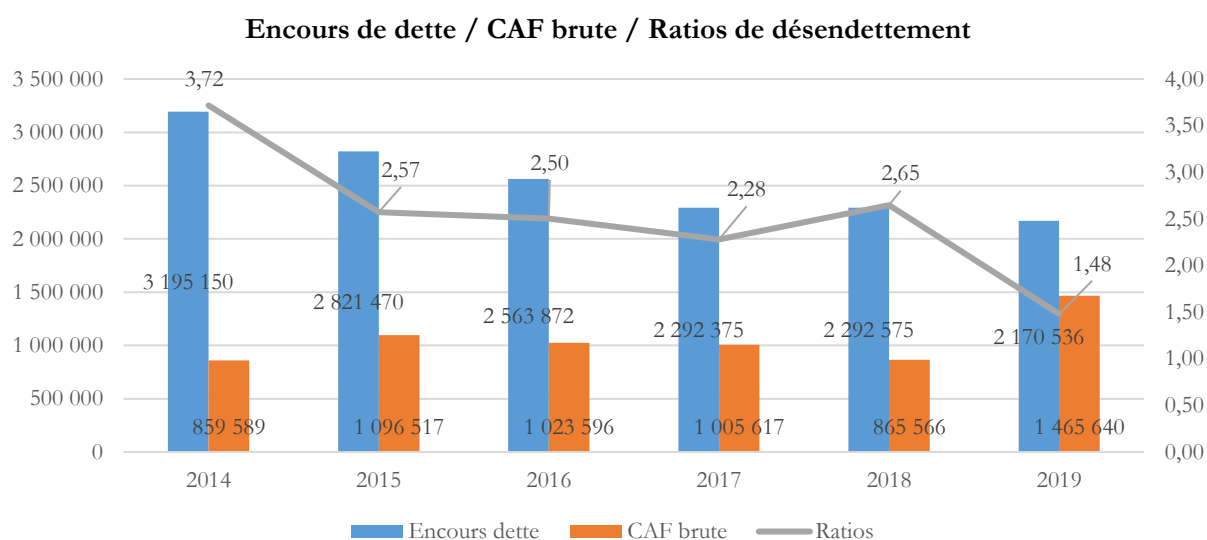
Désendettement en Capital et Intérêts



Une baisse est constatée à partir de 2024 liée à des emprunts qui arriveront à échéance.

A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l'année 2034.

7 – CAPACITE DE DESENDETTEMENT : (ratios)



Le ratio de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute.

La baisse de l'encours de dette conjuguée à la croissance de l'épargne brute, permet l'amélioration du ratio de désendettement qui devient de plus en plus performant.

En effet, le ratio de la commune se positionne à 1,48 an, soit un niveau nettement inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 années.

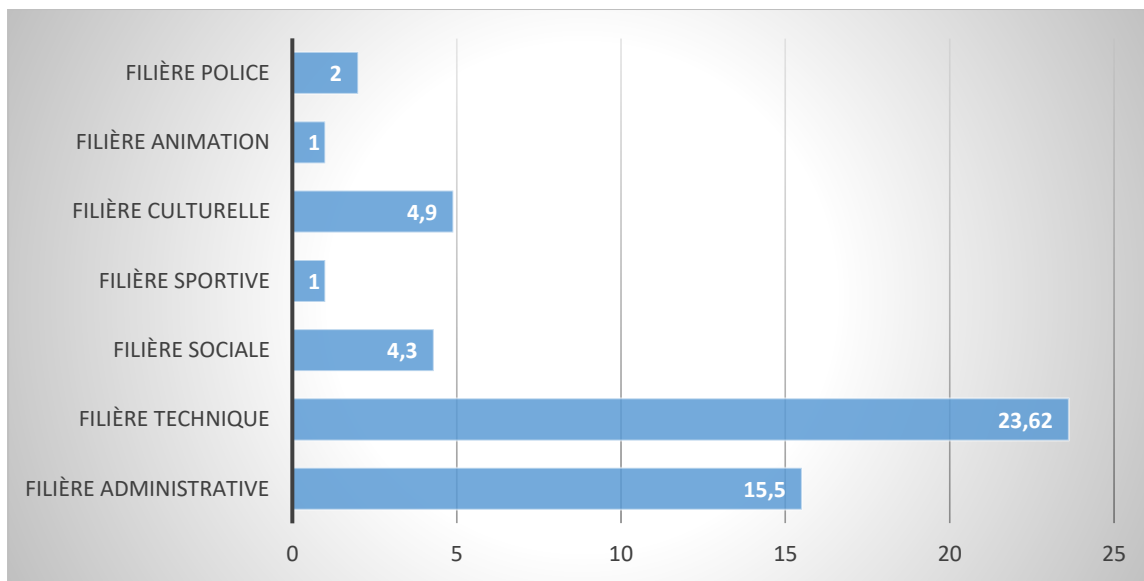
8 – PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	728,12	904
Produits des impositions directes / population	505,84	484
Recettes réelles de fonctionnement / population	898,43	1 089
Dépenses d'équipement brutes / population	889,96	286
Encours de la dette / population	444,51	843
DGF / population	124,74	153

9 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Pour 2020, l'effectif global est de 62 agents, dont 56 agents titulaires et 6 agents contractuels occupant des emplois permanents.

La répartition par filière est la suivante (en Equivalent Temps Plein) :



La masse salariale progresse en 2020 de +0,65% et prend en compte les éléments ci-dessous :

- Les avancements de grade et promotions interne
- Les avancements d'échelons
- L'évolution du taux d'assurance du risque statutaire
- L'évolution des cotisations sociales
- Primes COVID